

INSTRUCTION

N° 94-119-P-R du 13 décembre 1994

NOR : BUD R 94 00119 J

Texte publié au BOCP

COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT

ANALYSE

Mise à jour de la nomenclature générale des comptes de l'Etat au titre
des gestions 1994 et 1995

Date d'application : 13/12/1994

MOTS-CLÉS

COMPTABILITÉ ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; NOMENCLATURE

DOCUMENTS À ANNOTER

Instruction n° 87-128- P-R du 29 octobre 1987
Instruction codificatrice n° 94-034-P-R du 22 mars 1994

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPGR	TPG	DOM	TGAP	TGC	TGE	RF	TOM	CPE	CSE
PGA	ACSR	BA	TGCST	DF	IP	SIA	RIEP	DP	AAPP	ACPE	DSF	DD

DIFFUSION

CS 31

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Sous-direction C - Bureau C1

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Liste des comptes créés, supprimés ou dont le libellé est modifié.	4
ANNEXE N° 2 : Dispositions diverses	22
ANNEXE N° 3 : Suppression des comptes	23

La présente instruction a pour objet de porter à la connaissance des comptables les modifications apportées à la nomenclature générale des comptes de l'Etat, objet de l'annexe n° 1 du Tome I de l'instruction P-R n° 87-128-P-R du 29 octobre 1987, diffusée par l'instruction codificatrice n° 94-034-P-R du 22 mars 1994.

Cette mise à jour tient compte notamment des dispositions du projet de loi de finances pour 1995, actuellement en discussion devant le Parlement.

L'annexe 1, présentée sous forme de tableaux, indique les comptes créés, ceux dont le libellé est modifié et les comptes supprimés au titre des gestions 1994 et 1995, y compris ceux exclusivement ouverts dans les écritures de l'Agent comptable central du Trésor.

L'annexe 2 précise la liste des emprunts créés ou supprimés de la comptabilité auxiliaire des comptes 143 « Souscripteurs de bons du Trésor - Autres émissions expirées », 188-1 « Emprunts et engagements entièrement amortis depuis plus de 5 ans - Emprunts intérieurs » et 465-5 « Tiers prêteurs - Emprunts gérés par l'Etat - Emprunts entièrement amortis depuis plus de 5 ans ».

L'annexe 3 rappelle aux comptables les procédures techniques de suppression de comptes ; il importe en effet que la nomenclature des comptes soit parfaitement mise à jour dès le 1er janvier 1995 pour les opérations de la nouvelle gestion afin d'éviter toute anomalie qui perturberait l'analyse des opérations et qui nécessiterait la correction des opérations fautes par l'utilisation d'un compte supprimé de la nomenclature par la présente instruction.

Les différentes modifications de la nomenclature générale des comptes de l'Etat, objet de la présente instruction, seront prises en compte dans une prochaine instruction codificatrice rééditant intégralement la nomenclature générale des comptes de l'Etat pour 1995, en abrogeant l'instruction codificatrice n° 94-034-P-R du 22 mars 1994 qui a diffusé aux comptables la nomenclature intégrale des comptes, édition 1994.

LE DIRECTEUR DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur de la Comptabilité Publique
LE SOUS-DIRECTEUR CHARGÉ DE LA SOUS-DIRECTION C

J. PERREAULT

ANNEXE N° 1 : Liste des comptes créés, supprimés ou dont le libellé est modifié.

Classe I

Numéro des comptes	Comptables teneurs du compte	Modifications		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
121-3	ACT	1994	Modification de libellé	« Majorations, dotations et rente viagère » devient : « Majorat, dotations et rente viagère »
123-24	ACT	1995	Suppression	« Terme fixé en 1994 »
123-241	ACT	1995	Suppression	« OAT 9,90 % septembre 1994 (1ère tranche) »
123-242	ACT	1995	Suppression	« OAT 8,50 % mai 1994 (1ère tranche) »
123-271	ACT	1994	Modification de libellé	« 10,50 % février 1985, TRA (2ème tranche) » devient : « Février 1985 TRA »
123-302	ACT	1994	Modification de libellé	« 10 % juin 1985, TRA » devient : « OAT septembre 2000 TRA »
123-802	ACT	1994	Modification de libellé	« 11 % février 1985 (1ère tranche prorogeable jusqu'en février 1999) » devient : « 11 % février 1985 prorogé jusqu'en 1999 »
125	ACT	1994	Création	« Emprunts à caractère spécial amortissables au terme »
125-15	ACT	1994	Création	« Terme fixé en 2005 »
125-151	ACT	1994	Création	« OAT 7,50 % avril 2005 »
125-1511	ACT	1994	Création	« Emissions institutionnelles »
125-1512	ACT	1994	Création	« Emissions auprès des particuliers » (Cf. lettre n° 84606 du 14 octobre 1994)
126-306	ACT	1995	Suppression	« 9 % avril 1979 »
126-307	ACT	1995	Suppression	« 10 % juin 1979 »
126-308	ACT	1995	Suppression	« 10,80 % septembre 1979 »
126-6127	ACT	1995	Suppression	« Echéance 1994 »
129-0515	ACT	1994	Modification de libellé	« OAT 10 % juin 1985, 15 ans » devient : « OAT 10 % mai 2000 »
129-05161	ACT	1995	Suppression	« Série 9,90 % septembre 1985, 9 ans »
129-05162	ACT	1994	Modification de libellé	« Série à taux révisable septembre 1985, 13 ans » devient : « Série à taux révisable septembre 1998 »
129-05172	ACT	1994	Modification de libellé	« Série 9,90 % décembre 1985 à option d'échange, 12 ans » devient : « Série 9,90 % décembre 1997 à option d'échange »

ANNEXE N° 1 (suite)

Classe I (suite)

Numéro des comptes	Comptables teneurs du compte	Modifications		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
129-05201	ACT	1995	Suppression	« 1ère tranche 8,50 % mai 1994, 7 ans »
129-9515	ACT	1994	Modification de libellé	« OAT 10 % juin 1985, 15 ans » devient : « OAT 10 % mai 2000 »
129-95161	ACT	1995	Suppression	« Série 9,90 % septembre 1985, 9 ans »
129-95162	ACT	1994	Modification de libellé	« Série à taux révisable septembre 1985, 13 ans » devient : « Série à taux révisable septembre 1998 »
129-95172	ACT	1994	Modification de libellé	« Série 9,90 % décembre 1985 à option d'échange, 12 ans » devient : « Série 9,90 % décembre 1997 à option d'échange »
129-95201	ACT	1995	Suppression	« 1ère tranche 8,50 % mai 1994, 7 ans »
131-6	ACT	1995	Suppression	« Emissions de l'année 1986 »
131-61	ACT	1995	Suppression	« Série 6,70 % juin 1986 »
142-1	Divers	1995	Suppression	« Bons du Trésor à intérêt progressif remboursables à 1 000 F ou 10 000 F à 5 ans ». Le solde de ce compte sera repris au compte 143 « Souscripteurs de bons du Trésor - Autres émissions expirées »
145-13	ACT	1994	Suppression	« Echéance 1993 »
145-131	ACT	1994	Suppression	« BTAN 9 % Echéance 12 janvier 1993 »
145-132	ACT	1994	Suppression	« BTAN 9 % Echéance 12 avril 1993 »
145-133	ACT	1994	Suppression	« BTAN 8 % Echéance 12 juillet 1993 »
145-134	ACT	1994	Suppression	« BTAN 8 % Echéance 12 octobre 1993 »
145-14	ACT	1995	Suppression	« Echéance 1994 »
145-141	ACT	1995	Suppression	« BTAN 8 % Echéance 12 janvier 1994 »
145-142	ACT	1995	Suppression	« BTAN 8 % Echéance 12 avril 1994 »
145-143	ACT	1995	Suppression	« BTAN 8 % Echéance 12 juillet 1994 »
145-144	ACT	1995	Suppression	« BTAN 8 % Echéance 12 octobre 1994 »
145-164	ACT	1994	Création	« BTAN 6,50 % Echéance 12 octobre 1996 »
145-193	ACT	1994	Création	« BTAN 7 % Echéance 12 novembre 1999 » (Cf. lettre n° 56912 du 28 juillet 1994)

Classe I (fin)

Numéro des comptes	Comptables teneurs du compte	Modifications		Libellé Données explicatives
		Gestion concernée	Motif	
162-14	ACT	1995	Suppression	« Annuités servies à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez (convention du 18 mars 1914 approuvée par la loi du 11 août 1914) »
164-12	ACT	1995	Suppression	« Collectivités locales - Annuités attribuées en paiement de subventions pour l'exécution des travaux d'équipement des ports et de la défense contre les eaux et contre la mer (loi du 1er octobre 1948) »
165-14	ACT	1995	Suppression	« Dette de l'Agence Comptable des organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) »
181-6316	Divers	1995	Suppression	« 9 % avril 1979 ». Le solde de ce compte est repris au compte 187-128
181-6317	Divers	1995	Suppression	« 10 % juin 1979 ». Le solde de ce compte est repris au compte 187-129
181-6318	Divers	1995	Suppression	« 10,80 % septembre 1979 ». Le solde de ce compte est repris au compte 187-130
187-121	Divers	1995	Suppression	« Emprunt 13,80 % janvier 1981 ». Le solde de ce compte est repris au compte 188-1 « Emprunts et engagements entièrement amortis depuis plus de 5 ans - Emprunts intérieurs »
187-128	Divers	1995	Création	« Emprunt 9 % avril 1979 ». Ce compte reprend les opérations du compte 181-6316
187-129	Divers	1995	Création	« Emprunt 10 % juin 1979 ». Ce compte reprend les opérations du compte 181-6317
187-130	Divers	1995	Création	« Emprunt 10,80 % septembre 1979 ». Ce compte reprend les opérations du compte 181-6318

ANNEXE N° 1 (suite)

Classe II

Numéro des comptes	Comptables teneurs du compte	Modifications		Libellé Données explicatives
		Gestion concernée	Motif	
251-111	ACT	1995	Suppression	« Electricité de Strasbourg »
251-130	ACT	1995	Suppression	« Société d'exploitation et de construction d'engins de réparation navale (Secoter) »
251-209	ACT	1995	Suppression	« Société de développement régional du Nord-Pas-de-Calais »
251-211	ACT	1995	Suppression	« SDR de l'Ouest (Sodero) »
251-216	ACT	1995	Suppression	« Société champenoise d'expansion (Champex) »
251-218	ACT	1995	Suppression	« SDR Méditerranée »
251-219	ACT	1995	Suppression	« SDR de Normandie »
251-220	ACT	1995	Suppression	« Société de Picardie »
251-222	ACT	1995	Suppression	« Société pour le développement du Centre et du Centre-Ouest (Sodecco) »
251-224	ACT	1995	Suppression	« SDR du Sud-Ouest (Tofinso) »
251-225	ACT	1995	Suppression	« Institut de développement des industriels agricoles et alimentaires (IDIAA) »
251-401	ACT	1995	Suppression	« Crédit foncier »
251-403	ACT	1995	Suppression	« Caisse des dépôts et consignations »
251-405	ACT	1995	Suppression	« Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises »
251-408	ACT	1995	Suppression	« Banque marocaine pour le commerce et l'industrie »
251-409	ACT	1995	Suppression	« CNEP Tunis »
251-410	ACT	1995	Suppression	« Caisse centrale algérienne de crédit populaire »
273-02	ACT	1995	Suppression	« Créances sur gouvernements étrangers pour garantie d'emprunts à des collectivités publiques »

ANNEXE N° 1 (suite)

Classc III

Numéro des comptes	Comptables teneurs du compte	Modifications		Libellé Données explicatives
		Gestion concernée	Motif	
369-312-193	ACT	1994	Création	« BTAN 7 % 12 novembre 1999 » (Cf. lettre n° 76759 du 13 septembre 1994)
380-07	<i>Divers</i>	1995	<i>Suppression</i>	« Imprimerie Nationale ». Le solde de ce compte sera repris en balance d'entrée au 01/01/95 au compte de dépôts de fonds au Trésor ouvert au nom de « Imprimerie SA » dans les écritures de la RGF (Cf. lettre n° 10702 du 11 février 1994)
385-03	ACT	1995	Suppression	« Imprimerie Nationale »
385-030	ACT	1995	Suppression	« Avances du Trésor »
386-07	ACT	1995	Suppression	« Participations et avances d'action- naires du budget annexe de l'Imprimerie Nationale »
386-070	ACT	1995	Suppression	« Participations »
386-071	ACT	1995	Suppression	« Avances d'actionnaires ». Ces comptes sont clôturés au 31/12/94 en application de l'article 26 du projet de loi de finances pour 1995 portant suppression, à compter du 01/01/95, du budget annexe de l'Imprimerie Nationale

ANNEXE N° 1 (suite)

Classe IV

Numéro des comptes	Comptables teneurs du compte	Modifications		Libellé Données explicatives
		Gestion concernée	Motif	
431-65	Divers	1995	Modification de libellé	« Syndicats de communes et districts » devient : « Etablissements publics locaux de coopération intercommunale ». Le solde de ce compte est repris en balance d'entrée au compte 431-654
431-652	Divers	1995	Création	« Communautés de Villes »
431-653	Divers	1995	Création	« Communautés de communes » . Ces comptes reprennent en balance d'entrée une partie de la balance de sortie du compte 431-68 « Autres établissements publics locaux ». Ces reprises de balance d'entrée seront effectuées sur la base d'informations qui seront portées manuellement par les comptables non centralisateurs sur les situations C5 au 31/12/94 (Voir note du service n° 94-207-R3 du 24/11/94)
431-654	Divers	1995	Création	« Syndicats de communes et districts ». Ce compte reprend en balance d'entrée la balance de sortie du compte 431-65
432-65	Divers	1995	Modification de libellé	« Syndicats de communes et districts » devient : « Etablissements publics locaux de coopération intercommunale ». Le solde de ce compte est repris en balance d'entrée au compte 432-654
432-652	Divers	1995	Création	« Communautés de Villes »
432-653	Divers	1995	Création	« Communautés de communes ». Ces comptes reprennent en balance d'entrée une partie de la balance de sortie du compte 432-68 « Autres établissements locaux ». Ces reprises de balance d'entrée seront effectuées sur la base d'informations qui seront portées manuellement par les comptables non centralisateurs sur les situations C5 au 31/12/94 (Voir note de service n° 94-207-R3 du 24 novembre 1994)
432-654	Divers	1995	Création	« Syndicats de communes et districts ». Ce compte reprend en balance d'entrée la balance de sortie du compte 432-65
433-17	Divers	1995	Suppression	« Compte de liquidation du budget spécial des Nouvelles Hébrides »

Classe IV (suite)

Numéro des comptes	Comptables teneurs du compte	Modifications		Libellé Données explicatives
		Gestion concernée	Motif	
433-22	Divers	1995	Suppression	« Caisse de stabilisation des prix »
441-1220	Divers	1994	Modification de libellé	« Fonds d'intervention et d'organisation des marchés de produits de la pêche maritime et de la conchyliculture » devient : « Fonds d'intervention et d'organisation des marchés de produits de la pêche maritime et des cultures marines »
441-136	Divers	1995	Suppression	« RATP »
441-141	Divers	1995	Suppression	« Compagnie Nationale du Rhône »
441-142	Divers	1995	Suppression	« Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Paris-la-Villette »
441-151	Divers	1994	Modification de libellé	« Universités et autres établissements publics à caractère scientifique et culturel (EPSC) » devient : « Universités et autres établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) »
441-1712	Divers	1995	Suppression	« Office calédonien des cultures ». Ce compte est supprimé compte tenu de la création de l'établissement public « Agence de développement de la culture canaque » par l'article 93 de la loi n° 88-1028 du 9 novembre 1988, qui se substitue à l'ancien office calédonien des cultures. Les opérations de ce compte ont été reprises au compte 441-1711
441-211	Divers	1995	Suppression	« Caisse nationale des autoroutes »
441-212	Divers	1995	Suppression	« Caisse nationale des télécommunications »
461-7	Divers	1995	Suppression	« Versement à certains rapatriés d'Algérie à charge de remboursement »
464-111	Divers	1995	Suppression	« Fabrications d'armement ». Ce compte est clôturé au 31/12/94 compte tenu de la suppression du compte de commerce 904-02 « Fabrications d'armement » au 31/12/93 (art. 77 de la loi de finances pour 1993) ; Cf. instruction n° 93-140-P-R du 15 décembre 1993)

ANNEXE N° 1 (suite)

Classe IV (suite)

Numéro des comptes	Comptables teneurs du compte	Modifications		Libellé Données explicatives
		Gestion concernée	Motif	
465-11	Divers	1995	Suppression	« Bons de l'ex-budget annexe des P et T transférés au bilan de la Poste »
465-1128	Divers	1995	Suppression	« 9,70 % avril 1979, à 15 ans ». Le solde de ce compte sera repris en balance d'entrée par l'ACCT au compte 465-4133
465-1129	Divers	1995	Suppression	« 11,70 % novembre 1979, à 15 ans ». Le solde de ce compte sera repris en balance d'entrée par l'ACCT au compte 465-4134
465-1213	Divers	1995	Suppression	« 16,90 % mai 1982, à 12 ans ». Le solde de ce compte sera repris en balance d'entrée par l'ACCT au compte 465-4215
465-4121	Divers	1995	Suppression	« 7 % 1969, à 20 ans »
465-4122	Divers	1995	Suppression	« 10,70 % mai 1974, à 15 ans ». Le solde de ces 2 sous-comptes sera repris en balance d'entrée, au 1er janvier 1995, au compte 465-5
465-4133	Divers	1995	Création	« Emprunts entièrement amortis depuis plus de 5 ans »
465-4134	Divers	1995	Création	« 9,70 % avril 1979, à 15 ans ». Ce compte reprend les opérations du compte 465-1128
465-4215	Divers	1995	Création	« 11,70 % novembre 1979, à 15 ans ». Ce compte reprend les opérations du compte 465-1129
466-12432	Divers	1995	Suppression	« 16,90 % mai 1982, à 12 ans ». Ce compte reprend les opérations du compte 465-1213
466-12435	Divers	1995	Création	« Année 1992 »
466-12452	Divers	1995	Suppression	« Année 1995 »
466-12455	Divers	1995	Création	« Année 1992 »
466-12462	Divers	1995	Suppression	« Année 1995 »
466-12465	Divers	1995	Création	« Année 1992 »
466-12472	Divers	1995	Suppression	« Année 1995 »
466-12475	Divers	1995	Création	« Année 1992 »
466-1781	ACT	1995	Suppression	« Année 1995 »
				« Opérations avec la BIRD »

ANNEXE N° 1 (suite)

Classe IV (suite)

Numéro des comptes	Comptables teneurs du compte	Modifications		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
471-32	Divers	1995	Suppression	« Imprimerie Nationale ». Ce compte est clôturé au 31/12/94 en application de l'article 26 du projet de loi de finances pour 1995 portant suppression du budget annexe de l'Imprimerie Nationale
471-64	Divers	1995	Création	« Application CEP - Opérations de la clientèle CDC ». Ce compte retrace les opérations automatisées de la CDC. Il reprend en balance d'entrée une partie de la balance de sortie du compte 471-6188 « CDC - Dépenses diverses - Divers »
471-97	Divers	1995	Suppression	« Opérations anciennes effectuées à l'étranger »
475-122	Divers	1995	Suppression	« Année 1992 »
475-125	Divers	1995	Création	« Année 1995 ». Les comptes d'imputation provisoire de fonds de concours fonctionnent dans les conditions prévues par les instructions n° 91-135-A7-PR du 29 novembre 1991 et n° 94-099-A7-PR du 21 septembre 1994
475-16	Divers	1995	Création	« Retenues sur traitement avant émission du titre »
475-32	Divers	1995	Suppression	« Imprimerie Nationale ».
475-321	Divers	1995	Suppression	« Recettes encaissées pour le compte du régisseur de recettes du service d'édition et de vente des publications officielles ». Ces comptes sont clôturés au 31/12/94 en application de l'article 26 du projet de loi de finances pour 1995 portant suppression du budget annexe de l'Imprimerie Nationale au 1er janvier 1995
475-5	Divers	1995	Modification de libellé	« Imputation provisoire de recettes - Bons du Trésor et emprunt libératoire 1976 » devient : « Imputation provisoire de recettes - Bons du Trésor »
475-55	Divers	1995	Suppression	« Emprunt libératoire 1976 »
475-64	Divers	1995	Création	« Application CEP - Opérations de la clientèle CDC ». Ce compte retrace les opérations automatisées de la CDC. Il reprend en balance d'entrée une partie de la balance de sortie du compte 475-6188 « CDC - Recettes diverses - Divers »

ANNEXE N° 1 (suite)

Classe IV (suite)

Numéro des comptes	Comptables tenueurs du compte	Modifications		Libellé Données explicatives
		Gestion concernée	Motif	
475-66615	Divers	1995	Création	« Année 1995 »
475-716	Divers	1995	Modification de libellé	« Fonds des collectivités locales (Dotation globale de fonctionnement et concours particuliers) » devient : « Fonds des collectivités locales - Dotation globale de fonctionnement »
475-7161	Divers	1995	Modification de libellé	« Fonds des collectivités locales - Dotation globale de fonctionnement » devient : « Dotation globale de fonctionnement - Opérations de l'année courante ».
475-71613	ACT	1995	Suppression	« Année 1993 »
475-71614	Divers	1995	Suppression	« Année 1994 ». Ce compte est supprimé dans les trésoreries générales et maintenu à l'ACCT. Il reprend également en balance d'entrée le solde du compte 475-71624.
475-71615	Divers	1995	Création	« Année 1995 »
475-7162	Divers	1995	Suppression	« Fonds des collectivités locales - Concours particuliers »
475-7162	Divers	1995	Création	« Dotation globale de fonctionnement - Régularisation des années antérieures » Ce compte reprend en balance d'entrée le solde du compte 475-71634. Il retrace les opérations de régularisation effectuées par les TPG au titre des années antérieures.
475-71623	ACT	1995	Suppression	« Année 1993 »
475-71624	Divers	1995	Suppression	« Année 1994 ». Le solde de ce compte est repris au compte 475-71614.
475-7163	Divers	1995	Suppression	« Régularisation de la dotation globale de fonctionnement de l'année précédente »
475-71633	ACT	1995	Suppression	« Année 1993 »
475-71634	Divers	1995	Suppression	« Année 1994 ». Le solde de ce compte est repris au nouveau compte 475-7162.
475-7164	Divers	1995	Suppression	« Dotation particulière de solidarité urbaine »

Numéro des comptes	Comptables teneurs du compte	Modifications		Libellé Données explicatives
		Gestion concernée	Motif	
475-71643	ACT	1995	Suppression	« Année 1993 ». Ces 2 comptes sont supprimés en application de la loi n° 93-1436 du 31/12/93 portant réforme de la dotation globale de fonctionnement (Cf. note de service n° 94-110-A du 12 juillet 1994)
475-7173	ACT	1995	Suppression	« Année 1993 »
475-7174	Divers	1995	Suppression	« Année 1994 ». Ce compte est supprimé dans les trésoreries générales et maintenu à l'ACCT
475-7175	Divers	1995	Création	« Année 1995 »
475-7193	ACT	1995	Suppression	« Année 1993 »
475-7195	ACT	1995	Création	« Année 1995 »
475-7203	ACT	1995	Suppression	« Année 1993 »
475-7204	Divers	1995	Suppression	« Année 1994 ». Ce compte est supprimé dans les trésoreries générales et maintenu à l'ACCT
475-7205	Divers	1995	Création	« Année 1995 »
475-72113	ACT	1995	Suppression	« Année 1993 »
475-72114	Divers	1995	Suppression	« Année 1994 ». Ce compte est supprimé dans les trésoreries générales et maintenu à l'ACCT.
475-72115	Divers	1995	Création	« Année 1995 »
475-7223	ACT	1995	Suppression	« Année 1993 »
475-7224	Divers	1995	Suppression	« Année 1994 ».
475-7225	Divers	1995	Création	« Année 1995 »
475-7233	ACT	1995	Suppression	« Année 1993 »
475-7234	Divers	1995	Suppression	« Année 1994 »
475-7235	Divers	1995	Création	« Année 1995 »
475-725	Divers	1995	Modification de libellé	« Compensation d'exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et de droits de mutations à titre onéreux de fonds de commerce » devient : « Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale »

ANNEXE N° 1 (suite)

Classe IV (suite)

Numéro des comptes	Comptables teneurs du compte	Modifications		Libellé Données explicatives
		Gestion concernée	Motif	
475-7253	ACT	1995	Suppression	« Année 1993 »
475-7254	Divers	1995	Suppression	« Année 1994 ». Ce compte est supprimé dans les trésoreries générales et maintenu à l'ACCT
475-7255	Divers	1995	Création	« Année 1995 »
475-726	Divers	1995	Suppression	« Fonds national d'aide aux départements ». Ce compte est clôturé au 31/12/94 compte tenu de la suppression du Fonds national d'aide aux départements prévue par l'article 7 de la loi de finances pour 1993
475-7293	ACT	1995	Suppression	« Année 1993 »
475-7294	Divers	1995	Suppression	« Année 1994 ». Ce compte est supprimé dans les trésoreries générales et maintenu à l'ACCT
475-7295	Divers	1995	Création	« Année 1995 »
475-731	Divers	1994	Création	« Reversement de TIPP à la collectivité territoriale de Corse »
475-7314	Divers	1994	Création	« Année 1994 »
475-7315	Divers	1995	Création	« Année 1995 ». Ces comptes sont créés en application de l'article 4 du projet de loi relatif au statut fiscal de la Corse qui institue un prélèvement sur les recettes de l'Etat destiné à compenser le solde des charges provenant des transferts de compétences résultant de la loi n° 91-428 du 13 mai 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse. Les modalités de fonctionnement seront précisées ultérieurement.
475-761	Divers	1994	Création	« Recettes à répartir : Taxes d'enlèvement des ordures ménagères et de balayage payées par la Poste et France-Télécom ». Ce compte fonctionne uniquement à la Recette Générale des Finances de Paris

Classe IV (fin)

Numéro des comptes	Comptables tencurs du compte	Modifications		Libellé Données explicatives
		Gestion concernée	Motif	
475-93	Divers	1995	Suppression	« Imputation provisoire de recettes : Créances notifiées par l'Agent judiciaire du Trésor ». Ce compte est supprimé suite à la création de la TG-CST par décret n° 92-1256 du 2 décembre 1992. Le solde de ce compte est repris en balance d'entrée au compte 475-18
476-1	Divers	1995	Création	« Amendes et condamnations pécuniaires - Recettes à ventiler ». Ce compte est ouvert par la note de service n° 94-207-R3 du 24/11/94. Il est réservé aux postes comptables non centralisateurs assurant le recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires dans le cadre des applications Rouen-Paris et Caen-Nantes
486-2542	Divers	1995	Suppression	« Fabrication d'armement »
486-3542	Divers	1995	Suppression	« Fabrication d'armement ». Ces 2 comptes sont supprimés au 31/12/94 compte tenu de la clôture du compte de commerce 904-02 au 31/12/93 (Cf. instruction n° 93-140-P-R du 15 décembre 1993)

ANNEXE N° 1 (suite)

Classe V

Numéro des comptes	Comptables teneurs du compte	Modifications		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
511-4	Divers	1994	Modification de libellé	« Chèques à crédit immédiat en cours d'encaissement » devient : « Chèques en cours d'encaissement (habilités postaux) »
511-41	Divers	1994	Modification de libellé	« Chèques en cours d'encaissement - Comptables centralisateurs habilités à utiliser le compte courant du Trésor à la Banque de France » devient : « Chèques en cours d'encaissement - Comptables centralisateurs accrédités auprès de la Banque de France »
511-42	Divers	1994	Modification de libellé	« Chèques en cours d'encaissement - Comptables centralisateurs non habilités à utiliser le compte courant du Trésor à la Banque de France » devient : « Chèques en cours d'encaissement - Comptables centralisateurs non accrédités auprès de la Banque de France ». Les modalités de fonctionnement de ces comptes restent inchangées

Classe VIII

Numéro des comptes	Comptables teneurs du compte	Modifications		Libellé Données explicatives
		Gestion concernée	Motif	
801-702	ACT	1994	Suppression	« Air France »
801-737	ACT	1994	Suppression	« Société Francetel »
801-741	ACT	1994	Suppression	« Institut de développement industriel »
801-8009	ACT	1994	Suppression	« Ugine SA »
801-8032	ACT	1994	Suppression	« Société lorraine de laminage en continu »
801-8095	ACT	1994	Suppression	« Crédit national »
801-8120	ACT	1994	Suppression	« Compagnie générale des établissements Michelin »
801-914	ACT	1994	Suppression	« Banque camerounaise de développement »
802-101	ACT	1994	Suppression	« Caisse nationale de l'Énergie »
802-108	ACT	1994	Suppression	« Commissariat à l'énergie atomique »
802-113	ACT	1994	Suppression	« Caisse française des matières premières »
802-718	ACT	1994	Suppression	« Compagnie générale maritime et financière »
802-831	ACT	1994	Suppression	« Société des aciéries et tréfileries de Neuves-Maisons-Châtillon »
802-849	ACT	1994	Suppression	« Unimétal »
803-0032	ACT	1995	Suppression	« 9,70 % avril 1979 à 15 ans »
803-0033	ACT	1995	Suppression	« 11,70 % novembre 1979 à 15 ans »
803-0042	ACT	1995	Suppression	« 16,90 % mai 1982 à 12 ans »
803-0047	ACT	1995	Suppression	« 13,70 % mai 1984 à 10 ans »
803-0054	ACT	1995	Suppression	« Emprunt à taux révisable annuellement décembre 1986 à 8 ans »
803-0058	ACT	1994	Modification de libellé	« Emprunt TIOP mai 1990 à 8 ans » devient : « Emprunt TIOP 1990 à 7 ans »

ANNEXE N° 1 (suite)

Classe IX

Numéro des comptes	Comptables teneurs du compte	Modifications		Libellé Données explicatives
		Gestion concernée	Motif	
901-906	ACT	1995	Modification de libellé	« Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation d'exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et de droits de mutations à titre onéreux de fonds de commerce » devient : « Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale ». Le libellé de ce compte est modifié pour être en conformité avec le projet de loi de finances pour 1995
901-908	ACT	1994	Création	« Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre du reversement de TIPP à la collectivité territoriale de Corse ». Ce compte est créé en application de l'article 4 du projet de loi relatif au statut fiscal de la Corse. Ses modalités de fonctionnement seront précisées ultérieurement. (Cf. lettre n° 92318 du 17/11/94)
902-25	Divers	1995	Création	« Fonds de péréquation des transports aériens »
902-250	Divers	1995	Création	« Dépenses »
902-251	Divers	1995	Création	« Recettes - Année courante »
902-252	Divers	1995	Création	« Recettes - Années antérieures ». Ces comptes sont ouverts en vertu de l'article 29 du projet de la loi de finances pour 1995. Leurs modalités de fonctionnement seront précisées après le vote de la loi de finances
902-26	Divers	1995	Création	« Fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables »
902-260	Divers	1995	Création	« Dépenses »
902-261	Divers	1995	Création	« Recettes - Année courante »
902-262	Divers	1995	Création	« Recettes - Années antérieures ». Ces comptes sont créés en application de l'article 30 du projet de loi de finances pour 1995. Leurs modalités de fonctionnement seront précisées après le vote de la loi de finances

Classe O

Numéro des comptes	Comptables teneurs du compte	Modifications		Libellé Données explicatives
		Gestion concernée	Motif	
014	ACT	1995	Suppression	« Année 1992 »
014-0	ACT	1995	Suppression	« Résultats du budget général »
014-2	ACT	1995	Suppression	« Résultats des comptes spéciaux du Trésor »
014-20	ACT	1995	Suppression	« Comptes spéciaux en activité soldés annuellement »
014-21	ACT	1995	Suppression	« Comptes spéciaux définitivement clos »
014-210	ACT	1995	Suppression	« Opérations des années antérieures »
014-211	ACT	1995	Suppression	« Opérations de l'année »
014-3	ACT	1995	Suppression	« Pertes et profits »
014-30	ACT	1995	Suppression	« Pertes et profits sur emprunts et engagements »
014-31	ACT	1995	Suppression	« Créances admises en surséances, en non valeurs, ou faisant l'objet de remises gracieuses »
014-39	ACT	1995	Suppression	« Divers ». Le résultat de l'année 1992 est transporté au compte 02 « Découvert du Trésor » après le vote de la loi de règlement (n° 94-400 du 20 mai 1994)
017	ACT	1995	Création	« Année 1995 »
017-0	ACT	1995	Création	« Résultats du budget général »
017-2	ACT	1995	Création	« Résultats des comptes spéciaux du Trésor »
017-20	ACT	1995	Création	« Comptes spéciaux en activité soldés annuellement »
017-21	ACT	1995	Création	« Comptes spéciaux définitivement clos »
017-210	ACT	1995	Création	« Opérations des années antérieures »
017-211	ACT	1995	Création	« Opérations de l'année »
017-3	ACT	1995	Création	« Pertes et profits »
017-30	ACT	1995	Création	« Pertes et profits sur emprunts et engagements »
017-31	ACT	1995	Création	« Créances admises en surséances, en non valeur, ou faisant l'objet de remises gracieuses »
017-39	ACT	1995	Création	« Divers »

ANNEXE N° 1 (suite et fin)

Classe O (fin)

Numéro des comptes	Comptables teneurs du compte	Modifications		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
039-0225	ACT	1995	Création	« Fonds de péréquation des transports aériens ». Ce compte est ouvert compte tenu de la création du compte d'affectation spéciale n° 902-25 prévue par l'article 29 du projet de loi de finances pour 1995
039-0226	ACT	1995	Création	« Fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables ». Ce compte est ouvert compte tenu de la création du compte d'affectation spéciale n° 902-26 prévue par l'article 30 du projet de loi de finances pour 1995
060-21	ACT	1995	Modification de libellé	« Industrie et postes et télécommunications : Industrie » devient : « Industrie et postes et télécommunications »

ANNEXE N° 2 : Dispositions diverses

a) Mise à jour de la liste des bons du Trésor imputés au compte 143 « Souscripteurs de bons du Trésor - Autres émissions expirées »

Ligne à créer :

- Bons du Trésor à intérêt progressif remboursables à 1 000 F ou 10 000 F à 5 ans

b) Mise à jour de la liste des emprunts imputés au compte 188-1 « Emprunts et engagements amortis depuis plus de 5 ans - Emprunts intérieurs »

Ligne à créer :

- 13,80 % janvier 1981

Ligne à supprimer :

- Certificat d'investissement 5 % 53-54

c) Mise à jour de la liste des emprunts imputés au compte 465-5 « Tiers prêteurs - Emprunts gérés et garantis par l'Etat - Emprunts entièrement amortis depuis plus de 5 ans »

Lignes à créer :

- 7 % 1969, à 20 ans ;
- 10,70 % mai 1974, à 15 ans.

ANNEXE N° 3 : Suppression des comptes**1) Suppression d'un compte par la transaction MPTA**

Code mise à jour	:	A (annulation)
Code article	:	21
Exercice	:	1995
Compte	:	compte concerné avec sa lettre-clé
Spécifications	:	saisie éventuelle des spécifications selon le compte à supprimer
Code suppression	:	* s'il s'agit d'une annulation de compte 1 s'il s'agit d'une réintégration de compte

2) Suppression d'un compte pour les comptables dotés de l'application micro-informatique (Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte, Païerries à l'Étranger)

Après duplication du fichier comptable (« arrêt de fin d'année »), procéder à l'annulation des comptes pour 1995 supprimés par la présente instruction par la transaction « gestion du fichier comptable » (annulation de comptes).

3) Suppression d'un compte pour les comptables de Papeete et Nouméa

Les comptables voudront bien prendre toutes dispositions pour annuler de leur fichier comptable local les comptes à supprimer pour 1995.

